

## Liste récapitulative des délibérations

### Séance du 28 février 2025

L' an 2025 et le 28 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire.

**Date de la convocation** : 24/02/2025

**Date d'affichage** : 24/02/2025

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal

Excusés ayant donné procuration : MM : DUVERGER Thibaud à Mme CHEVALIER Sandrine, TRINQUET Benoît à Mme RAGOBERT Catherine

Excusée : Mme POTIER-CARRASCO Nathalie

**A été nommée secrétaire** : Mme LESSEUR Mélanie

#### **Ordre du jour** :

- Avis sur fermeture école de Nancray Sur Rimarde
- Approbation du compte de gestion 2024
- Approbation du compte administratif 2024
- Approbation de l'affectation des résultats 2024
- Approbation Budget 2025
- Rapport Orientation Budgétaire de la CCPG
- Choix entreprise travaux aménagement rue de la Gare
- Devis passage led de la bibliothèque, salle des associations et musée Barillet
- Devis achat transpalette pour les ateliers municipaux
- Installation alarme musée Poterie et Forêt
- Questions diverses

Le procès-verbal de la précédente a été approuvé.

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération	Décision
1	2-1/2025	Avis sur la fermeture de l'école NANCRAY SUR RIMARDE	Défavorable
2	2-2/2025	Approbation du compte de gestion 2024	Approbation
3	2-3/2025	Approbation du compte administratif 2024	Approbation
4	2-4/2025	Approbation de l'affectation des résultats 2024	Approbation
5	2-5/2025	Approbation budget 2025	Approbation

6	2-6/2025	Rapport d'Orientation Budgétaire de la CCPG	Approbation
7	2-7/2025	Choix entreprise travaux aménagement rue de la Gare	Approbation
8	2-8/2025	Passage au LED de la bibliothèque, salle des associations et musée Barillet	Approbation
9	2-9/2025	Devis achat transpalette pour les ateliers municipaux	Approbation
10	2-10/2025	Devis installation alarme musée Poterie et Forêt	Approbation

En mairie, le 01/03/2023  
Madame la Maire,  
Catherine RAGOBERT



La secrétaire de séance,  
Mélanie LESSEUR



République Française  
Département LOIRET  
Commune de Nibelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	11

Voie
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
PITHIVIERS  
Le : 03/03/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
03/03/2025

L'an 2025, le 28 février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/02/2025.

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal

Excusés ayant donné procuration : MM : DUVERGER Thibaud à Mme CHEVALIER Sandrine, TRINQUET Benoît à Mme RAGOBERT Catherine  
Excusée : Mme POTIER-CARRASCO Nathalie

**A été nommée secrétaire** : Mme LESSEUR Mélanie

2-1/2025 – Avis sur la fermeture de l'école NANCRAY SUR RIMARDE

Madame Catherine RAGOBERT procède à la lecture des arguments de la CCPG justifiant la fermeture de l'école élémentaire de Nancray sur Rimarde (annexe ci-jointe remise aux membres du Conseil Municipal)

Vu

- Le Code de l'éducation et notamment l'article L212-1,
- La circulaire n° 2003-104 en date du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du premier degré public,
- Les statuts de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG) en vigueur,
- La délibération n° 2021-105 du 28 septembre 2021 relative à la prise de la compétence scolaire dans toutes ses composantes par la CCPG,
- La délibération n° 2022-15 du 29 mars 2022 relative à la détermination de la sectorisation des écoles du territoire de la CCPG
- L'avis défavorable à la majorité (Pour 3 / Contre 4) du Conseil d'école réunis en séance extraordinaire en date du 23 janvier 2025,

Considérant

- Que tous les scénarios de répartition de classes au sein du regroupement pédagogique intercommunal (RPI), permettant de pérenniser l'école élémentaire de Nancray sur Rimarde n'ont pas été explorés,
- Qu'aucune vision moyen terme relative aux bâtiments scolaires sur le secteur du Beaunois n'est présentée,
- Qu'en revanche la porte ouverte au travers de dérogations vers Boiscommun (hormis celles de droit) fragilise dès à présent le RPI Chambon la forêt, Batilly, Nibelle,
- Qu'il n'est pas prouvé que la fermeture d'une école soit LA solution pour améliorer le climat scolaire,
- Que l'insécurité potentielle liée au nombre restreint d'adultes n'a jamais été soulevée auparavant,

Envoyé en préfecture le 01/03/2025

Reçu en préfecture le 01/03/2025

Publié le 03/03/2025

ID : 045-214502288-20250301-2\_1\_2025-DE

- Que les structures sportives sont disponibles à Nancray sur Rimarde et accessibles en toute sécurité,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNENT un avis DÉFAVORABLE** au projet de fermeture de l'école élémentaire de Nancray sur Rimarde à compter de la rentrée 2025/2026.
- **AUTORISENT** Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/03/2025  
La Maire de Nibelle,  
Catherine RAGOBERT

Le secrétaire de séance,  
LESSEUR Mélanie



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'LESSEUR', written over a faint circular stamp.

**Annexe**

**Arguments de la CCPG justifiant la fermeture de l'école élémentaire de Nancray sur Rimarde :**

**« Considérant**

- La baisse générale des effectifs scolaires sur le secteur du Beauvais émanant des projections de l'Inspection de l'Éducation Nationale de la circonscription de Pithiviers, et des éléments transmis par les communes, avec des effectifs en baisse de 251 élèves entre 2024 et 2026, une baisse de 86 élèves en 2025 sur le territoire de la CCPG et plus particulièrement une prévision de 39 élèves à l'école de Nancray à la prochaine rentrée scolaire avec une baisse d'effectif de 9 enfants pour 2 classes,
- Que la diminution des effectifs scolaires s'inscrit dans la durée et qu'il convient de conforter la pérennité des écoles, notamment celles des villes centres. Que pour se faire il est nécessaire de s'interroger sur le maintien des établissements scolaires composés de deux classes à faibles effectifs (Nancray rentrée 2025 : 1 classe à 19 élèves et une classe à 20 élèves).
- L'insécurité potentielle due au nombre d'adultes restreint en cas d'absence, de malaise,
- Un climat scolaire compliqué avec que des CM2 (situation de conflits ou harcèlements générée par la non-mixité),
- Les CM1 et CM2 n'étant pas dans la même école, la démarche de travail par cycle (CM1-CM2) est compliquée à mettre en œuvre,
- La démarche de concertation entreprise par la CCPG depuis le mois de juin 2024 avec les parents d'élèves élus, ayant permis au cours de cinq réunions, de définir les éléments identifiés par les familles comme étant prioritaires pour le choix de l'école, tels que l'accès facilité à des équipements culturels et structures sportives,
- La proposition de fermeture de l'école primaire de Nancray-sur-Rimarde faite par la CCPG,
- Que cette fermeture permettrait le maintien ou l'augmentation du nombre de classes dans les écoles de Chambon-La-Forêt, de Bâtilly-en-Gâtinais et de Nibelle,
- Que le redéploiement des élèves pourrait permettre une augmentation du temps de décharge de direction de l'école de Bâtilly en gâtinais,
- Que les écoles de Chambon, Bâtilly et Nibelle pourraient accueillir les élèves par cycle, pour plus de cohérence (Chambon-cycle 1/ Bâtilly-cycle 2 / Nibelle-cycle 3),
- La volonté de privilégier l'accueil des enfants au sein des écoles du SIRIS tout en offrant la possibilité de dérogation vers l'école de Boiscommun
- Les capacités d'accueil des écoles du RPI et de Boiscommun »

Envoyé en préfecture le 01/03/2025

Reçu en préfecture le 01/03/2025

Publié le



ID : 045-214502288-20250301-2\_1\_2025-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 28 février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/02/2025.

**Présents :** Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal

Excusés ayant donné procuration : MM : DUVERGER Thibaud à Mme CHEVALIER Sandrine, TRINQUET Benoît à Mme RAGOBERT Catherine  
Excusée : Mme POTIER-CARRASCO Nathalie

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
PITHIVIERS  
Le : 05/03/2025  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommée secrétaire :** Mme LESSEUR Mélanie

### 2-2/2025 – Approbation du compte de gestion 2024

Madame Catherine RAGOBERT rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

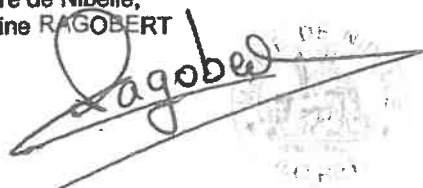
Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVENT** le Compte de Gestion présenté par le Receveur pour l'exercice 2024.

Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/03/2025  
La Maire de Nibelle,  
Catherine RAGOBERT



La secrétaire de séance,  
Mélanie LESSEUR



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 28 février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/02/2025.

**Présents :** Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal

**Excusés ayant donné procuration :** MM : DUVERGER Thibaud à Mme CHEVALIER Sandrine, TRINQUET Benoît à Mme RAGOBERT Catherine  
**Excusée :** Mme POTIER-CARRASCO Nathalie

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
PITHIVIERS  
Le : 05/03/2025  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommée secrétaire :** Mme LESSEUR Mélanie

### 2-3/2025 – Approbation du compte administratif 2024

Sous la présidence de Monsieur SAUVAGE Pascal, élu par les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, Madame Catherine RAGOBERT chargée de la préparation des documents budgétaires présente le Compte Administratif 2024.

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	Dépenses :	730 192,09 €
	Recettes :	863 006,89 €
	Excédent de clôture :	132 814,80 €
Investissement	Dépenses :	129 866,93 €
	Recettes :	142 874,10 €
	Excédent de clôture :	13 007,17 €
Restes à réaliser :	Dépenses :	31 426,08€
	Recettes :	20 023,00 €

Hors de la présence de Madame Catherine RAGOBERT, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget communal 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/03/2025  
L'Adjoint Délégué,  
Pascal SAUVAGE



La secrétaire de séance,  
Mélanie LESSEUR



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	11

L'an 2025, le 28 février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/02/2025.

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal

Excusés ayant donné procuration : MM : DUVERGER Thibaud à Mme CHEVALIER Sandrine, TRINQUET Benoît à Mme RAGOBERT Catherine  
Excusée : Mme POTIER-CARRASCO Nathalie

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
PITHIVIERS  
Le : 05/03/2025  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommée secrétaire** : Mme LESSEUR Mélanie

### 2-4/2025 – Approbation de l'affectation des résultats 2024

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2024 dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, se résument comme suit :

#### Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024	132 814,80€
report à nouveau	240 069,07€
Résultat cumulé au 31/12/2024	372 883,87€

#### Section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2024	13 007,17€
Report à nouveau	-45 442,45€
Solde reste à réaliser : dépenses 31 426.08€	
Solde reste à réaliser : recettes 20 023.00€	
Solde des restes à réaliser	-11 403.08€
Besoin de financement	43 838.36€

Madame la Maire propose l'affectation de résultat suivante :

Proposition d'affectation	372 883,87€
En réserves section investissement (1068)	43 838,36€
Report en section de fonctionnement (R002)	329 045,51€

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

● **DÉCIDENT** d'affecter au budget 2025 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section investissement en votant au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé", la somme de **43 838,36€**

- Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté », soit la somme de **329 045,51€**.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/03/2025  
La Maire de Nibelle  
Catherine RAGOBERT


La secrétaire de séance,  
Mélanie LESSEUR



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2025

Nombre de membres		
Affiliés	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 28 février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/02/2025.

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal

**Excusés ayant donné procuration** : MM : DUVERGER Thibaud à Mme CHEVALIER Sandrine, TRINQUET Benoît à Mme RAGOBERT Catherine  
**Excusée** : Mme POTIER-CARRASCO Nathalie

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE PITHIVIERS  
Le : 05/03/2025  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommée secrétaire** : Mme LESSEUR Mélanie

### 2-5/2025 – Approbation budget 2025

Madame Catherine RAGOBERT, Maire, présente les hypothèses retenues pour le budget primitif et unique de l'année 2025. Cette présentation conforme à l'instruction budgétaire et comptable M57, intègre l'état annuel 2024 des indemnités des élus.

Le budget s'équilibre en recettes comme en dépenses à la somme de 1 153 358,00 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 502 039,00 € pour la section d'investissement.

#### Section de fonctionnement

Dépenses	770 587,37 €
Autofinancement viré à la section Investissement	382 770,63 €
Total	1 153 358,00 €
Recettes	824 312,49 €
Résultat reporté des années précédentes (R002)	329 045,51 €
Total	1 153 358,00 €

#### Section d'investissement

Dépenses nouvelles	438 177,64 €
Solde d'exécution d'investissement (R001)	32 435,28 €
Restes à réaliser 2024	31 426,08 €
Total	502 039,00 €
Recettes nouvelles	55 407,01 €
Restes à réaliser 2024	20 023,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	43 838,36 €
Virement de l'excédent de fonctionnement	382 770,63 €
Total	502 039,00 €

**Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **ADOPTENT** le budget primitif et unique 2025,
- **AUTORISENT** Madame la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et **AUTORISENT** Madame la Maire à signer tout document s'y rapportant.
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT d'exécuter le budget primitif 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/03/2025  
La Maire de Nibelle,  
Catherine RAGOBERT



La secrétaire de séance,  
Mélanie LESSEUR



République Française  
Département LOIRET  
Commune de Nibelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	4

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 4
Contre : 0
Absention : 7

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
PITHIVIERS  
Le : 05/03/2025  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 28 février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/02/2025.

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal

Excusés ayant donné procuration : MM : DUVERGER Thibaud à Mme CHEVALIER Sandrine, TRINQUET Benoît à Mme RAGOBERT Catherine  
Excusée : Mme POTIER-CARRASCO Nathalie

**A été nommée secrétaire** : Mme LESSEUR Mélanie

2-6/2025 – Rapport d'Orientation Budgétaire de la CCPG

Madame Catherine RAGOBERT, présente le Rapport d'Orientation Budgétaire de la CCPG, puis demande aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport d'orientation dont un exemplaire leur a été transmis avec la convocation.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport, après en avoir délibéré, par un vote à main levée de 7 ABSTENTIONS (Mme CHEVALIER SANDRINE, MM : DUVERGER Thibaud, SAUVAGE Pascal, GAUME Stéphane, DELAPLANCHE André, MERCIER Thierry, BERTRAND Gilles) et 4 OUI (Mmes : RAGOBERT Catherine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, M TRINQUET Benoît), à la majorité des votes exprimés,

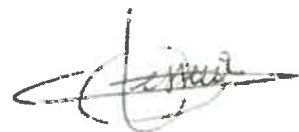
- **PRENNENT ACTE** du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 de la CCPG.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/03/2025  
La Maire de Nibelle,  
Catherine RAGOBERT


La secrétaire de séance,  
Mélanie LESSEUR





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	11

L'an 2025, le 28 février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/02/2025.

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal

**Excusés ayant donné procuration** : MM : DUVERGER Thibaud à Mme CHEVALIER Sandrine, TRINQUET Benoît à Mme RAGOBERT Catherine  
**Excusée** : Mme POTIER-CARRASCO Nathalie

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
PITHIVIERS  
Le : 05/03/2025  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommée secrétaire** : Mme LESSEUR Mélanie

### 2-7/2025 – Choix entreprise travaux aménagement rue de la Gare

Madame la Maire explique que la consultation concernant les travaux de l'écluse rue de la Gare est terminée et qu'il convient maintenant de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux. En application de la loi ASAP pour les marchés de travaux d'un montant inférieur à 100 000€, trois entreprises ont répondu aux demandes de devis. Le bureau d'études BET LEGRAND a analysé leur réponse. Toutes trois répondent en tous points au cahier des charges techniques et au calendrier des travaux. L'analyse du bordereau des prix est présentée :

Aménagement écluse centrale rue de la Gare		HT	TTC
SAS PLAISANCE, CHÂTEAU RENARD	31/01/2025	62 086,77 €	74 504,12 €
EXEAU TP SAS, BOUZY la Forêt	01/02/2025	66 752,00 €	80 102,40 €
MERLIN TP, PANNES	06/02/2025	69 358,50 €	83 230,20 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le devis de la société SAS PLAISANCE, le mieux disant d'un montant de 62 086.77€ HT soit 74 504.12€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 en section d'investissement - au compte 2151,
- **CHARGENT** Madame la Maire de toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/03/2025  
La Maire de Nibelle  
Catherine RAGOBERT

La secrétaire de séance,  
Mélanie LESSEUR

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
PITHIVIERS  
Le : 05/03/2025  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 28 février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/02/2025.

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal

**Excusés ayant donné procuration** : MM : DUVERGER Thibaud à Mme CHEVALIER Sandrine, TRINQUET Benoît à Mme RAGOBERT Catherine  
**Excusée** : Mme POTIER-CARRASCO Nathalie

**A été nommée secrétaire** : Mme LESSEUR Mélanie

### 2-8/2025 – Passage au LED de la bibliothèque, salle des associations et musée Barillet

Madame la Maire expose la nécessité dans un souci d'économie d'énergie de passer au led les éclairages de la bibliothèque, de la salle des associations et du musée BARILLET. Des devis sont présentés :

Passage led bibliothèque, salle des jeunes et musée Barillet		HT	TTC
SARL Boursin	27/11/2024	2 511,63 €	3 013,96 €
Le Foyer Lumineux	30/01/2025	2 130,88 €	2 557,06 €

Madame Catherine RAGOBERT informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à une aide du SIERP.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CONFIRMENT** la nécessité des travaux,
- **APPROUVENT** le devis du Foyer lumineux, mieux disant, d'un montant de 2 130.88€ HT soit 2 557.06€ TTC,
- **SOLLICITENT** une subvention auprès du SIERP, correspondant à 60% du montant HT,
- **CONFIRMENT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 en section d'investissement - au compte 2138,
- **CHARGENT** Madame la Maire de toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/03/2025  
La Maire de Nibelle,  
Catherine RAGOBERT

La secrétaire de séance,  
Mélanie LESSEUR

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	11

L'an 2025, le 28 février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/02/2025.

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal

**Excusés ayant donné procuration** : MM : DUVERGER Thibaud à Mme CHEVALIER Sandrine, TRINQUET Benoît à Mme RAGOBERT Catherine  
**Excusée** : Mme POTIER-CARRASCO Nathalie

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
PITHIVIERS  
Le : 05/03/2025  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommée secrétaire** : Mme LESSEUR Mélanie

### 2-9/2025 – Devis achat transpalette pour les ateliers municipaux

Monsieur Pascal SAUVAGE expose la nécessité de faire l'acquisition d'un transpalette pour faciliter les manutentions des agents techniques. Des devis sont présentés :

Transpalette		HT	TTC
Guillebert	27/01/2025	353,60 €	424,32 €
Manutan	27/01/2025	461,00 €	553,20 €
RUBIX	24/02/2025	485,00 €	582,00 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CONFIRMENT** la nécessité de cette acquisition,
- **APPROUVENT** le devis de la société GUILLEBERT, mieux disant d'un montant de 353.60€ HT soit 424.32€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 en section d'investissement - au compte 2182,
- **CHARGENT** Madame la Maire de toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/03/2025  
La Maire de Nibelle,  
Catherine RAGOBERT

La secrétaire de séance,  
Mélanie LESSEUR



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	11

L'an 2025, le 28 février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/02/2025.

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal

**Excusés ayant donné procuration** : MM : DUVERGER Thibaud à Mme CHEVALIER Sandrine, TRINQUET Benoît à Mme RAGOBERT Catherine  
**Excusée** : Mme POTIER-CARRASCO Nathalie

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
PITHIVIERS  
Le : 05/03/2025  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommée secrétaire** : Mme LESSEUR Mélanie

### 2-10/2025 – Devis installation alarme musée Poterie et Forêt

Madame la Maire expose la nécessité d'installer une alarme au Musée Poterie et Forêt afin d'améliorer la couverture des risques encourus par la commune. Des devis sont présentés :

Alarme musée		HT	TTC
SARL BOURSIN marque DELTA DORE	03/02/2025	2 090,58 €	2 508,70 €
RCE marque AJAX	19/02/2025	2 400,00 €	2 880,00 €
RCE marque DAITEM	19/02/2025	3 900,00 €	4 680,00 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CONFIRMENT** la nécessité des travaux,
- **APPROUVENT** le devis de la société BOURSIN, mieux disant, d'un montant de 2 090.58€ HT soit 2 508.70€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 en section d'investissement - au compte 2182,
- **CHARGENT** Madame la Maire de toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/03/2025  
La Maire de Nibelle,  
Catherine RAGOBERT

La secrétaire de séance,  
Mélanie LESSEUR